

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 13 novembre 2018**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
975	29	13	1	Un tiers des membres du Comité	Pour :	14
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le Comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mardi 13 novembre 2018** à 15 heures à SAINT-LÔ dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle N°2) sur convocation du 19 octobre 2018. M. Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, M. Gabriel DAUBE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, M. Alain NAVARRET.

Déléguée du conseil départemental suppléante

Mme Maryse LE GOFF

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Frédérique BOURY, Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN (représenté par Mme LE GOFF), M. Antoine DELAUNAY, M. Sébastien FAGNEN, Mme Anne HAREL, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Gilles LELONG, Mme Patricia LECOMTE.

Déléguées des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Jean-Christophe BOUTTÉ, M. Daniel DUFEU, Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

Budget 2018 : vote de la Décision Modificative N°1

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport transmis aux membres du Comité et explicité en séance,

Vu la présentation aux membres du Bureau du SMEL réuni ce 13 novembre 2018,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, vote la Décision Modificative N°1 du budget 2018 comme suit :

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

DESIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
Article 7472 - Région	60 000 €	Par convention du 2 octobre 2018, la Région Normandie a accordé au SMEL une aide financière de 150 000 € pour le financement du fonctionnement du CENOPAC (Centre Régional de la Pêche, de l'Aquaculture et des Cultures Marines) pour la période du 1 ^{er} novembre 2018 au 30 novembre 2021. Cette aide représente 50 % du montant de la dépense prévisionnelle. Conformément à la convention, une avance de 40 % a été versée au SMEL pour l'accueil et la rémunération du personnel du CENOPAC.
	60 000 €	

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

DESIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	16 700 €	Pour permettre l'accueil du personnel recruté dans le cadre du CENOPAC : - le transport, l'installation et la location (avec dépôt de garantie) de 2 algecos, - les frais au fonctionnement (téléphone, assurance du véhicule, frais de déplacement/mission),...
Charges de personnel	23 300 €	Rémunération et charges sociales du personnel recruté dans le cadre du CENOPAC.
Virement à la section d'investissement	20 000 €	Transfert de la somme nécessaire à l'acquisition pour le personnel recruté dans le cadre du CENOPAC : d'une voiture, d'un ordinateur, d'un téléphone portable, de mobilier de bureau
	60 000 €	

■ SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

DESIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
Produit de cession	800 €	Cession moteur du bateau
Virement de la section de fonctionnement	20 000 €	Transfert de la somme nécessaire à l'acquisition pour le personnel recruté dans le cadre du CENOPAC : d'une voiture, d'un ordinateur, d'un téléphone portable, de mobilier de bureau
	20 800 €	

■ SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DESIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
Immobilisations incorporelles	300 €	Achat de licences dans le cadre du CENOPAC
Immobilisations corporelles	20 500 €	Achat voiture, mobilier, ordinateurs, téléphone portable dans le cadre du CENOPAC Achat d'un nouveau moteur pour le bateau.
	20 800 €	



Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

Patrice PILLET